

Séance du 12 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-neuf, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2019

Date d'affichage : IDEM

Nombre de Conseillers

* en exercice : 19
 * présents : 14
 * votants : 19

Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
PERRUCHÉ Daniel	X				ARTERO Janine	X			
VERNE Jean-Luc		X		Mr PETRE	TURCHET Caroline	X			
MOREL Claire	X				GREUSARD Dominique	X			
PÊTRE Dominique	X				MANIGAND Alain	X			
LAURENT Joëlle	X				VERDIN Daniel	X			
DESPLANCHES Nadège		X		Mme TURCHET	DURANDIN Patrick		X		Mme COLLARD
HUDELEY Laurent		X		Mme MOREL	COLLARD Chantal	X			
LESSELLIER Noreen		X		Mme LAURENT	DALAIS Christelle	X			
AMET Dominique	X				LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			
FERNANDEZ Marie-Claude	X								

Madame Joëlle LAURENT a été élue secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Activités de la communauté de communes**
- **Vote des taux d'imposition 2019 (Bases en PJ)**
- **Vote du budget principal 2019 (Projet en PJ)**
- **Vote du budget assainissement 2019 (projet en PJ)**
- **Participation des propriétaires de la zone remembrée aux travaux connexes au remembrement**

- Demande de transfert de la participation aux investissements de la Communauté de Communes pour création chemin de Chasse Lièvre sur l'opération Route de St Jean. (réf . délib du 13 octobre 2017)

- Documents d'urbanisme

- Courriers divers

- Questions diverses

Monsieur le Maire débute la séance par la présentation du diplôme de la seconde fleur obtenu cette année par la commune.

Activités de la communauté de communes

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 25 mars 2019 a été envoyé par mail à chaque élu.

Monsieur le Maire précise également qu'il y a eu plusieurs réunions à propos du PLUi et du SCOT , ce qui permet de faire avancer les projets.

Vote des taux d'imposition 2019

M. le Maire propose au conseil municipal le budget 2019.

Il estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts locaux cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition actuels pour l'année 2019, soit :

Taxe d'habitation	9,88
Taxe foncière bâti	10,93
Taxe foncière non bâti	31,39

AUTORISE le Maire à signer la présente délibération et tous les documents nécessaires à son exécution

Vote du budget principal 2019

Monsieur le Maire présente le budget principal 2019 ainsi que la note de présentation brève et synthétique qui sera affichée à la porte de la mairie et insérée sur le site internet de la commune.

Le budget proposé est arrêté à :

912 344 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.

748 002 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE à 16 voix POUR et 3 voix CONTRE le budget présenté

Vote du budget assainissement 2019

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2019 ainsi que la note de présentation brève et synthétique qui sera affichée à la porte de la mairie et insérée sur le site internet de la commune.

Le budget proposé est arrêté à :

218 344 € en recettes d'exploitation
151 784 € en dépenses d'exploitation.

75 001 € en dépenses d'investissement.
255 510 € en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE à l'unanimité le budget présenté.

Participation des propriétaires de la zone remembrée.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux connexes au remembrement se sont étalés sur les exercices 2015 à 2018.

Il expose pour mémoire l'historique du remembrement en quelques chiffres :

Initialement **2280** parcelles, **711** après

437 comptes de propriétés avant **368** après

Les surfaces des parcelles passent de **3 000 m²** à **9 550 m²**

C'est beaucoup et pas toujours facile mais le bénéfice du remembrement est évident pour les exploitants. Lorsque les surfaces d'un seul tenant font plus que tripler la rentabilité et le confort de travail s'améliorent.

Le mode d'aménagement retenu fut en 2008 l'aménagement avec inclusion de l'emprise de l'infrastructure. L'assiette de l'autoroute est constituée par les réserves de la SAFER.

Dès le début de la procédure de l'aménagement foncier de l'A406 nous avons dû faire les choix de base. La première mise au point nous fut demandée par le géomètre et le département : Association foncière ou maîtrise d'ouvrage communale ? l'argument décisif à cette époque était que l'association foncière devait faire une assemblée générale tous les ans. Les propriétaires étant 638, il fallait un quorum de 320

personnes à réunir où ? et surtout qu'ils soient présents. Sur leur conseil nous avons donc décidé que la maîtrise d'ouvrage serait communale. Ils nous demandèrent confirmation par un mail du service foncier du Département le 15/05/2013. Nous avons délibéré le 24 mai 2013 pour confirmer ce choix.

Lorsqu'il y a une association foncière c'est elle qui trouve les financements, dans ce cas c'est la commune, à charge pour elle de rentrer dans ses frais.

Au remembrement précédent en 1964. Il avait été constitué une association foncière gérée comme une association de droit privé. Les recettes provenaient des cotisations des adhérents. Elle fut dissoute en 2000. Personne à l'époque ne s'était élevé contre.

Aujourd'hui le bilan de ce remembrement est connu ce qui permet de définir un ratio.

	années					
	2014	2015	2016	2017	2018	totaux
travaux		359 292,54 €	96 949,50 €	36 198,77 €	34 783,26 €	527 224,07 €
Frais emprunts						4 424,16 €
				TOTAL DEBITS		531 648,23 €
subv aprr	0,00 €	296 100,00 €			7 800,71 €	303 900,71 €
subv CG				61 292,00 €		61 292,00 €
récup tva	0,00 €	0,00 €	58 938,35 €	15 903,60 €	11 643,90 €	86 485,85 €
				TOTAL CREDITS		451 678,56 €
				SOLDE A RECOUVRER		79 969,67 €

A partir de ce solde le coût par m2 est établi ainsi :

$$79\,969.67\text{€} / 586\text{ Ha }34\text{a }90\text{ca} = \mathbf{0.0136\text{ €}}$$

L'avis des sommes à payer sera adressé au premier propriétaire figurant sur le relevé cadastral, il sera chargé d'en régler le montant et de récupérer la différence auprès des autres co-propriétaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et le CHARGE de récupérer le produit correspondant qui sera porté en recette sur le compte 1328.

Aide à l'investissement auprès de la communauté de communes de la Veyle pour l'aménagement de la route de St Jean.

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 26 novembre 2016 pour solliciter auprès de la communauté de communes de la Veyle le versement de l'aide à l'investissement d'un montant de 9 474 € destinés aux travaux de la route de Saint Jean représentant un coût H.T. de 142 100 €. Il rappelle également la délibération prise le 13 octobre 2017 pour solliciter une aide à l'investissement de 9 630 €, destinée à l'aménagement du chemin de Chasse Lièvre, permettant un accès conforme à l'immeuble voisin qui devait devenir propriété de la Commune.

L'acquisition de cette propriété n'ayant pas pu se réaliser pour l'instant, l'aménagement du chemin est donc également suspendu.

Monsieur le Maire propose de reporter l'aide sollicitée sur l'opération de la route de St Jean et en demande l'accord à la communauté de communes de la Veyle.

Les pourcentages des participations sont actualisés sur le tableau présenté ci-dessous :

	Montant € HT	%
Coût de l'opération / des travaux	142 100,00	
Fonds concours CCCPV Report concours CCV	9 494,00 9 630,00	13.5
Autres subventions Amendes de police	21 315 ,00	15
Autofinancement	101 661,00	71.5
TOTAL		100,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes de la Veyle, le report sur l'opération d'aménagement de la Route de St Jean, de l'aide à l'investissement d'un montant de 9 630 €, initialement prévue pour l'aménagement du chemin de Chasse Lièvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 15 mars 2019 :

Droit de Préemption Urbain

Vte Mme CHAMPAGNON Simone / Mr BOURILLE Paul « 252 route de St-Jean »

-

Permis de Construire

PC 00113418D0011 M01 - CORSIN Jean-Loup demeurant 4 Grande Rue 01290 PONT-DE-VEYLE pour la modification et l'ouverture de fenêtres - 129 rue de Pont-de-Veyle.

Déclarations Préalables

DP 00113419D0008 - DUTRION Pierre demeurant 44 allée du Verger 01290 CROTTET pour la pose d'un mur de clôture.

DP 00113419D0009 - RORA Jonathan demeurant 112 A chemin des Serres 01290 CROTTET pour l'extension d'une pièce à vivre.

DP 00113419D0010 - COUTO DOS SANTOS Patrick demeurant 178 rue des Terrasses 01290 CROTTET pour la construction d'un abri partielle.

DP 00113419D0011 - VILLENEUVE Stéphane demeurant 347 rue du Bief Godard 01290 CROTTET pour la construction d'un abri de jardin.

DP 00113419D0012 - TURCHET Sébastien demeurant 713 rue de la Villeneuve 01290 CROTTET pour la construction d'une annexe garage et un abri ouvert à vélo.

DP 00113419D0013 - FIORANI Charly demeurant 237 rue de la Villeneuve 01290 CROTTET pour la construction d'une piscine.

DP 00113419D0014 - BADET Clément demeurant 78 allée du Verger 01290 CROTTET pour la construction d'une piscine.

Courriers divers

Une lettre de mécontentement a été adressé à la mairie par plusieurs participants au loto de l'association Robin sport, la capacité de la salle n'a pas été respectée.

Monsieur le Maire précise qu'il a adressé une lettre à l'association concernée. Celle -ci sera pénalisée pour les prochaines locations car ces pratiques ne peuvent être tolérées. Le maire est tenu de faire respecter les consignes et surtout d'assurer la sécurité de ses administrés.

Plusieurs demandes de subventions ont été réceptionnées après l'envoi de l'ordre du jour de la présente séance, elles seront soumises à l'examen des élus lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Questions diverses

Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à minuit.

PERRUICHE	VERNE Excusé	MOREL	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY Excusé	AMET
LESSELLIER Excusée	DESPLANCHES Excusé	TURCHET	COLLARD	DURANDIN Excusé	DALAIS
LHÔTELAIS					